

LISTE DES PIECES NECESSAIRES

(CABINETS ET PERSONNES PHYSIQUES NON ADHERENTES)

IMPORTANT

Chaque dirigeant du cabinet doit rencontrer le Président de région avant la présentation du dossier en commission d'admission.

LE CABINET

- Annexe 1 : Programme d'activité
- Le cas échéant, Annexe 1.2 Fiche de changement d'association professionnelle et joindre les conclusions du dernier contrôle du cabinet
- Annexe 2 : Engagement moral
- Annexe 3 : Engagement RCP
- Annexe 4 : Mandat SEPA
- Extrait k-bis de moins de 3 mois
- Statuts et dans l'hypothèse d'un associé personne morale, les statuts de la structure avec la liste des actionnaires ou associés à jour ainsi que la liste de l'ensemble des participations détenues par ceux-ci dans toute la structure commerciale ou non.
- Relevé d'identité bancaire (RIB)
- Le cas échéant, attestation RCP si la personne morale a une RCP en cours
 NB. Le contrat RCP de la CNCGP est obligatoire, le candidat à l'admission devra résilier son contrat RCP en cours
- Le cas échéant, copie de la carte immobilière délivrée au nom des mandataires sociaux
 - NB. Tous les mandataires sociaux doivent être mentionnés sur la carte immobilière
- Le cas échéant, attestation Orias pour les cabinets en exercice

POUR MEMOIRE

Vous devez immatriculer votre cabinet à l'ORIAS (www.orias.fr) parallèlement à votre admission à la CNCGP.

MANDATAIRE SOCIAL

IMPORTANT

Chaque Dirigeant/mandataire social doit rencontrer le Président de région avant la présentation du dossier à la commission.

- Annexe 1 : situation du mandataire social
- Annexe 2 : engagement moral
- 1 photo d'identité
- CV
- Le cas échéant, copie des diplômes / attestation de formation / attestation de fonction
- Le cas échéant, copie de la certification AMF
- Le cas échéant, copie de l'attestation de validation du module 1 de vérification des connaissances minimales des CIF
- Le cas échéant, copie de l'attestation de validation du module 2 de vérification des connaissances minimales des CIF
- Le cas échéant, copie de l'attestation de validation du module 3 de vérification des connaissances minimales des CIF
- Le cas échéant, copie de la carte immobilière / copie de l'attestation immobilière mentionnant le nom du candidat à l'admission en qualité de mandataire social
- Le cas échéant, lorsque le cabinet est déjà membre à la CNCGP, l'extrait k-bis de moins de 3 mois et copie des statuts mentionnant le nom du candidat à l'admission en qualité de mandataire social

SALARIE

- Annexe 1 : activités du salarié
- Annexe 2 : engagement moral
- 1 photo d'identité
- CV
- Contrat de travail ou attestation de fonction établie par le dirigeant du cabinet
- Le cas échéant, copie des diplômes / attestation de formation
- Le cas échéant, copie de la certification AMF
- Le cas échéant, copie de l'attestation de validation du module 1 de vérification des connaissances minimales des CIF
- Le cas échéant, copie de l'attestation de validation du module 2 de vérification des connaissances minimales des CIF
- Le cas échéant, copie de l'attestation de validation du module 3 de vérification des connaissances minimales des CIF

MANDATAIRE COMMERCIAL

- Annexe 1 : activités du mandataire
- Annexe 2 : engagement moral
- 1 photo d'identité
- CV
- Copie du mandat (contrat avec le cabinet)
- Le cas échéant, copie des diplômes / attestation de formation